



Note explicative du Budget annexe Croix Fry 2025

Introduction

Le budget annexe Croix Fry a été créé par délibération N° D2022-31 du 6 avril 2022 en vue de retracer le projet d'aménagement du Col de la Croix Fry comprenant la restructuration du col et de ses parkings et la construction d'un bâtiment d'accueil et de services. La création de ce budget annexe répondait aux objectifs suivants :

- Pendant la phase études et travaux : retracer au sein d'un budget dédié l'ensemble des écritures budgétaires relatives à l'opération d'aménagement de la Croix Fry
- Après livraison des ouvrages : enregistrer les charges et les recettes liées au fonctionnement des ouvrages dans un budget dédié
- Avoir un budget assujéti à la TVA.

Résultats de l'exercice précédent et résultats de clôture à reporter (hors restes à réaliser) :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	466 795 €		-232 591.40 €	234 203.60 €
Fonctionnement	-2 391.55 €	0 €	36 754.04 €	34 362.49 €
Total	464 403.45 €	0 €	-195 837.36 €	268 566.09 €

Point sur la dette :

Pour compléter le financement du projet d'aménagement du Col de La Croix Fry et la réalisation du bâtiment d'accueil et de services, deux emprunts ont été souscrits sur le budget annexe Croix Fry :

- un emprunt de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie
- un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel du Pays de Thônes

L'annuité de la dette pour l'année 2025 s'élève à la somme de 202 811.88 € (dont 116 233.67 € de capital et 86 578.21 € d'intérêts). Le capital restant dû au 01/01 de l'exercice est de 2 798 338.69 €.

Les crédits prévisionnels pour 2025 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 249 215 €)

011 charges à caractère général : 162 615 €

Le rez-de-chaussée du bâtiment d'accueil et de service a été livré et mis en service mi- décembre 2023. L'ensemble des travaux du bâtiment a été achevé en septembre 2024 à l'exception des locaux de la halte-garderie dont les travaux sont décalés à 2025.

Les plus gros postes identifiés sont l'électricité pour 20 000 €, les combustibles pour 20 000 €, les contrats de prestations et de services (dont déneigement) : 40 000 €, les frais de nettoyage des locaux pour 35 000 €, location de chargeuse pour 12 000 €.

66 Charges financières : 86 600 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette : 86 600 €

Recettes de fonctionnement (Total : 249 215 €)

002 Résultat de fonctionnement reporté : 0 €

70 Produits des services : 17 000 €

Il s'agit de remboursement de charges par les occupants des locaux

75 Autres produits de gestion courante : 232 215 €

Compte 752 Revenus des immeubles : 190 375 € (s'agit des loyers du bâtiment d'accueil et de services)

Compte 75888 Autres produits divers de gestion courante. Il s'agit du remboursement de certaines charges.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 1 534 281 09 €)

16 Emprunt et dette : 461 916.73 €

Compte 1641 : il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Pour mémoire : un emprunt de 1 000 000 € a été souscrit le 01/12/2022

Et un nouvel emprunt de 2 000 000 € a été souscrit en 2023

Pour 2025, le montant du capital des emprunts à rembourser est de 116 233.67 €

Compte 16878 : Autres dettes : correspond à l'avance du budget principal qu'il est prévu de rembourser au budget principal sur l'exercice 2025.

20 immobilisations incorporelles : 31 000 €

Compte 2031 : Etudes pour 30 000 €

Compte 2033 : annonce marché public pour 1 000 €

21 immobilisations corporelles : 124 200 €

Compte 2112 –Terrains de voirie : 5 000 € pour des régularisations foncières à proximité des parkings

Compte 2152 – installations de voirie: 30 000 €. Ce crédit est prévu pour l'acquisition de panneaux lumineux d'information.

Compte 21534: Réseaux d'électrification : 5 000 € pour la vidéoprotection du bâtiment et des parkings

Compte 21838: Autre matériel informatique : 15 000 €. Il s'agit d'équipements pour la vidéo-protection du bâtiment et des parkings

Compte 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers (50 000 €)- Crédit prévu pour l'aménagement de la halte-garderie

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles (19 200 €)

23 immobilisations en cours : 917 164.36 €

Compte 2313 : Construction (805 000 €) : Il s'agit du solde de la maîtrise d'oeuvre et des marchés de travaux pour la réalisation du bâtiment d'accueil et de service ainsi qu'un crédit pour la réalisation de la halte- garderie (460 000 € HT).

Compte 2315 : Installations...(112 164.36 €) : Il s'agit du solde de la maîtrise d'oeuvre et des marchés de travaux pour la réalisation des parkings et restructuration du col de la Croix Fry.

Recettes d'investissement (Total 1 534 281 09 €)**001 report de l'excédent d'investissement : 234 203.60 €**

Il s'agit de l'excédent d'investissement de l'année N-1.

10 Dotations fonds divers : 155 217.49 €

Compte 10222 : FCTVA : 120 855 €- remboursé par l'Etat sur les investissements de N-2.

Compte 1068 Excédent de clôture en fonctionnement de N-1 affecté en totalité à la section investissement (34 362.49 €)

13 Subventions d'investissement : 1 144 860 €

Il s'agit du solde des subventions accordées par le Département de Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat pour le projet de restructuration du Col de la Croix Fry et la réalisation d'un bâtiment d'accueil et de services.

Rappel des subventions attribuées pour le projet d'aménagement du Col et la réalisation d'un bâtiment d'accueil et de services :

Entité	cpte	OBJET	MTT
Département	1323	Aménagement parking	370 389.88 €
Département	1323	Aménagement parking	347 050,81 €
Département	1323	Bâtiment de services	1 876 368,80 €
Département	1323	aire vélo	10 570 €
ETAT	13461	DETR bâtiment accueil croix fry	300 000 €
Région	1322	création d'espaces de services touristiques	200 000 €
Région	1322	construction bâtiment multiaccueil	200 000 €
Total			3 304 379.49 €

16 Emprunts et dettes : 0 €

Conclusion

Le budget annexe Croix Fry 2025 est un budget qui s'équilibre sans apport du budget principal. Il est même possible de rembourser l'avance consentie par le budget principal par le reversement de la somme de 345 683.06 €.

Les recettes de fonctionnement du bâtiment (loyers et charges des locataires) remboursent intégralement l'annuité de la dette.